

Finale cantonale

RÈGLES ET CATÉGORIES, ce que tu dois savoir!

Droit de participation:

L'association cantonale respective décide qui a le droit de prendre le départ à la finale cantonale.
L'association cantonale crée une publication officielle.

Pour cette réglementation nous vous renvoyons sur le site Web de l'association cantonale respective e.o. au responsable cantonal.

Les directives les plus importantes

- Le départ debout est autorisé.
- Règle du faux départ: en cas de faux départ l'athlète est averti, au deuxième faux départ du même athlète, il est exclu de cette discipline.
- L'appartenance au canton d'un athlète est déterminée par le domicile ou l'affiliation à une société.
- Il n'est pas impératif de faire partie d'une société pour s'aligner à la finale cantonale.
- **Il y a une catégorie pour chaque année de naissance.**
- Limites d'âge
 - En 2018 les finales cantonales sont organisées dans les catégories suivantes:
 - W15 M15 2003
 - W14 M14 2004
 - W13 M13 2005
 - W12 M12 2006
 - W11 M11 2007
 - W10 M10 2008
 - W09 M09 2009
 - W08 M08 2010
 - W07 2011 et plus jeunes

Seuls les participants nés de 2008 à 2003 peuvent se qualifier pour la finale suisse. Donc pas de plus jeunes athlètes, même s'ils sont plus rapides.

Distinctions

Les distinctions suivantes sont remises aux finales cantonales.

- Rang 1 – Rang 3 Médailles d'or/d'argent/de bronze
- Rang 1 Rang 6 Diplômes
- Dans les stades à 8 couloirs il est possible de remettre des diplômes aux rangs 1 – 8.
- D'autres prix sont l'affaire de l'organisateur

Liste de résultats

Il faut établir une liste de résultats. Il y a une catégorie par année de naissance, subdivisée selon filles et garçons. Elle doit contenir les informations suivantes

- Année de naissance
- Rang
- Nom, prénom, société
- Temps

La liste de résultats est publiée sur le site Web de l'association cantonale d'athlétisme ainsi que sur le site Web du projet de Swiss Athletics „Swiss Athletics Sprint“.